

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Lesterlin, Mme Faure, M. Juanico, M. Deguilhem, Mme Langlade, Mme Fourneyron,
M. Rogemont, M. Pérat, M. Michel Ménard, M. Sirugue, M. Marsac, M. Boisserie,
M. Charasse, Mme Delaunay, M. Delcourt, M. Dufau, M. Glavany, M. Nauche, M. Plisson,
Mme Quéré, M. Raimbourg, M. Vaillant, M. Viollet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 59 par les deux phrases suivantes :

« Les personnes effectuant un engagement de volontariat international en administration ou en entreprise reçoivent cette formation. À leur retour sur le territoire national, elles participent à la formation et à l'accompagnement prévus à cet alinéa. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toute personne âgée de plus de 18 ans et de moins de 28 ans ayant terminé ses études ou qui n'est pas encore fixée sur les choix à faire pour son avenir professionnel, peut solliciter un engagement de volontariat international soit en administration (VIA), soit en entreprise (VIE).

La présente proposition de loi propose que le volontariat international en administration et le volontariat en entreprise soient validés comme un engagement de service civique.

Pour que le service civique garde une certaine universalité, il conviendrait que le jeune volontaire à l'international reçoive, comme les autres volontaires, une formation initiale spécifique au service civique, c'est-à-dire, à la citoyenneté, à la connaissance des principes et des valeurs, des institutions et des lois qui fondent et organisent notre République, à la solidarité nationale et internationale.

Les volontariats internationaux offrent aux jeunes des situations privilégiées dans des postes au sein des chancelleries, services de coopération et d'action culturelle, laboratoires de recherches publics étrangers, pour les VIA, ou une expérience professionnelle rémunérée (entre

1200 et 3200 €) sur 6 à 24 mois, dans des secteurs porteurs comme l'industrie automobile, la banque, les BTP, les télécommunications, l'industrie agro-alimentaire, les transports aériens, pour les VIE.